

Questions & réponses : L'initiative « *Debt2Health* »

En quoi consiste l'initiative « *Debt2Health* » ?

« *Debt2Health* » repose sur un accord facilité par le Fonds mondial selon lequel les créanciers renoncent au remboursement d'une partie de leurs créances à condition que les pays bénéficiaires investissent dans la santé une somme convenue en contrepartie, par l'intermédiaire du Fonds mondial.

Quels sont les acteurs impliqués dans le mécanisme « *Debt2Health* » ?

Cet accord implique le créancier, le pays bénéficiaire et le Fonds mondial. La société civile a un rôle à jouer en contrôlant les conversions.

Quelle est la raison d'être du mécanisme « *Debt2Health* » ?

« *Debt2Health* » augmente les ressources canalisées via le mécanisme du Fonds mondial qui a largement fait ses preuves, renforçant ainsi la cohérence et la coordination des donateurs, tout en utilisant des processus et des mécanismes -reconnus par les pays bénéficiaires.

En quoi « *Debt2Health* » est-il innovateur ?

C'est la première fois qu'une conversion de dettes est menée à bien par le biais d'un arrangement trilatéral impliquant une organisation multilatérale. Ceci fait avancer l'harmonisation de l'aide au développement dans l'esprit de la « *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* ».

Qui peut bénéficier du mécanisme « *Debt2Health* » ?

Lors de la phase pilote (2007-2009) : l'Indonésie, le Kenya, le Pérou et le Pakistan. D'autres pays devraient pouvoir en bénéficier lorsque le succès de la phase pilote sera démontrée.

Quels critères les pays doivent-ils remplir pour être retenus dans le cadre de « *Debt2Health* » ?

- forte prévalence de la maladie
- besoin démontré
- potentiel et capacité de développement
- bonne performance des subventions du Fonds mondial par le passé
- liquidités permettant d'investir dans le fonds de contrepartie
- combinaison adéquate de dette potentiellement convertible
- potentiel d'engagement de la société civile

Comment les fonds de contrepartie sont-ils versés ?

Le paiement peut être effectué en espèces ou par billet à ordre.

Quand l'annulation de la dette sera-t-elle effective ?

L'annulation se produit d'avance, dès réception des fonds de contrepartie par le Fonds mondial. Cela marque une différence importante par rapport aux précédentes conversions de dettes où l'annulation se produisait uniquement après la mise en œuvre, l'évaluation et la vérification finales du projet financé.

Quel est le volume de dettes visé pour la phase pilote ?

Un volume de dettes de 250 millions de dollars US est prévu. Néanmoins, le montant exact des fonds générés pour les programmes du Fonds mondial reste à déterminer dans la mesure où les conditions peuvent varier d'un créancier à l'autre. Une estimation modeste serait de l'ordre de 125 millions de dollars US.

La dette offerte dans le cadre du mécanisme « *Debt2Health* » est-elle prise en compte dans les contributions du Fonds mondial ?

La dette offerte à la conversion ne sera pas prise en compte dans la contribution au budget principal mais elle sera considérée et signalée comme un effort supplémentaire de la part des pays impliqués.

Une dette commerciale peut-elle être incluse dans le mécanisme « *Debt2Health* » ?

En principe oui, mais de manière plus complexe.

Existe-t-il un risque de conversion de dettes illégitimes ?

Cette question est une préoccupation pour toutes les parties du mécanisme « *Debt2Health* ». Le Fonds mondial collabore avec des mouvements pour l'annulation de la dette à travers le monde afin de veiller à ce que toute l'attention nécessaire soit apportée à cette question. Ceci reste délicat en raison du fait que les critères d'illégitimité de dette sont encore en cours d'évolution.

Le mécanisme « Debt2Health » fonctionne-t-il dans le cas des pays pauvres très endettés (PPTÉ) ?

Les PPTÉ bénéficient de deux initiatives de réduction de dette, à savoir l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'initiative multilatérale d'allègement de la dette (IMAD). D'autres opportunités pour les pays pauvres très endettés pourraient voir le jour si l'on réussissait à élargir l'éventail de créanciers aux créanciers multilatéraux au niveau régional, qui détiennent quelques 10 milliards de dollars US en titres.

Le mécanisme « Debt2Health » affecte-t-il le quota de l'aide publique au développement du pays créancier ?

Les prêts concessionnels sont pris en compte pour le quota de l'aide publique au développement au moment de l'accord de prêt. Bien entendu, tout remboursement devrait être déduit du quota. Le mécanisme « Debt2Health » empêche le quota de chuter.

Les créanciers doivent-ils proposer un taux d'escompte ?

Non. Cela dépend des réglementations légales du pays créancier (taux d'escompte ou non).

Est-il possible d'inclure des créanciers supplémentaires ?

L'Allemagne est le premier créancier à proposer une conversion de dettes selon le mécanisme « Debt2Health ». C'est un objectif important de l'initiative que d'inclure davantage de créanciers.

Qu'est-ce qui sera financé par le biais du mécanisme « Debt2Health » ?

Cela dépend de l'application de l'instance de coordination nationale (CCM) du pays bénéficiaire, des recommandations de l'équipe de révision technique (TRP) et de l'approbation finale de l'application par le Conseil d'administration. En principe, tout ce qui est habilité au financement de la part du Fonds mondial peut être financé.

Qui décide de la manière dont les fonds « Debt2Health » sont dépensés ?

Les décisions relatives aux fonds « Debt2Health » sont prises exactement de la même manière que pour les subventions normales.

Le mécanisme « Debt2Health » pourrait-il supplanter les subventions courantes ?

Non, car l'ensemble du programme est approuvé par le TRP indépendamment de la source des fonds.

Quel pourrait être l'impact de « Debt2Health » sur le budget de la santé dans les pays bénéficiaires ?

Le financement « Debt2Health » est programmé hors budget par l'intermédiaire du système normal de gestion des subventions du Fonds mondial et certaines lignes de budget santé devront être surveillées lors de la mise en œuvre de la conversion.

Dans quelle mesure le financement du mécanisme « Debt2Health » est-il supplémentaire ?

Pour le Fonds mondial, les ressources du mécanisme « Debt2Health » constitueront une source supplémentaire de revenus. Du fait qu'ils soient hors budget comme toutes les subventions du Fonds mondial, les fonds du mécanisme « Debt2Health » viennent en principe en supplément du budget santé national. La surveillance du budget santé aidera à maintenir ce niveau.

Pourquoi le Fonds mondial doit-il être impliqué dans les conversions de dettes ?

Le Fonds mondial est une institution de financement bien placée pour faciliter un scénario « gagnant - gagnant » entre créanciers et débiteurs. La canalisation d'argent par le biais du Fonds mondial contribue à l'harmonisation des dépenses de développement et augmente le financement vis-à-vis de la lutte contre le sida, tuberculose, et le paludisme.

Le mécanisme « Debt2Health » est-il un mode de financement viable ?

Les donateurs pourraient avoir du mal pendant quelques temps à se montrer à la hauteur de leurs promesses en ce qui concerne l'aide publique au développement tandis que les pays plus pauvres ont en fait un impayé de dette considérable. Le mécanisme « Debt2Health » augmente le financement national disponible pour les programmes de santé.

Qui soutient le mécanisme « Debt2Health » ?

Les gouvernements allemand et indonésien, l'ONUSIDA, la Fondation Bill & Melinda Gates, « Global Aids Alliance », la campagne allemande contre la dette « Erlassjahr.de » et la campagne « Abolissons la Pauvreté » en Australie soutiennent l'initiative. D'autres ont manifesté leur volonté d'y participer.

Que se passera-t-il après la phase pilote de « Debt2Health » ?

Si la phase pilote présente des résultats convaincants, le Conseil d'administration du Fonds mondial envisagera d'étendre le projet pilote.